



# **Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

Distr. limitée  
19 avril 2010  
Français  
Original: anglais



Salvador (Brésil), 12-19 avril 2010

## **Projet de rapport**

*Rapporteure générale:* Gabriela Scutea (Roumanie)

### **Additif**

## **Débat de haut niveau du Congrès**

1. Le débat de haut niveau s'est tenu en séance plénière du 17 au 19 avril 2010. À une cérémonie qui s'est tenue avant l'ouverture du débat, les orateurs suivants du pays hôte ont pris la parole: Roberto Gurgel, Procureur général; Luis Paulo Teles Ferreira Barreto, Ministre de la justice et Président du Congrès; Fernando Smith, représentant du Gouverneur de Bahia; et Gilmar Mendes, Président de la Cour suprême.

### **A. Déclarations faites au débat de haut niveau**

2. Des déclarations ont été faites par [...] hautes personnalités. À la 1<sup>re</sup> séance du débat de haut niveau, le 17 avril, les hautes personnalités ci-après ont fait des déclarations:

Luiz Paulo Teles Ferreira Barreto,  
Ministre brésilien de la justice et Président du Congrès

John Sandage  
Administrateur chargé de la Division des traités de l'UNODC et Secrétaire  
exécutif du Congrès

Taous Feroukhi  
Ambassadeur, Représentante permanente de l'Algérie auprès des Nations  
Unies (Vienne) (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)

Juan Carlos Campo Moreno  
Secrétaire d'État espagnol à la justice (au nom de l'Union européenne)

Johannes Tomana  
Procureur général du Zimbabwe (au nom du Groupe des États d'Afrique)



Eugenio María Curia  
Ambassadeur, Représentant permanent de l'Argentine auprès des Nations Unies (Vienne) (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Tuija Brax  
Ministre finlandaise de la justice

Nosiviwe Mapisa-Nqakula  
Ministre sud-africaine de la justice

Fikrat Mammadov  
Ministre azerbaïdjanais de la justice

Julio César Alak  
Ministre argentin de la justice

Aiying Wu  
Ministre chinoise de la justice

Abdulla Bin Nasser Bin Khalifa Al Thani  
Ministre qatarien de l'intérieur

Celia C. Yangco  
Secrétaire du Département de la protection sociale et du développement (Philippines)

Mohamed Naciri  
Ministre marocain de la justice

Alberto Souza Martins  
Ministre portugais de la justice

Monte A. Rubido Garcia  
Sous-Secrétaire à la prévention, au rapprochement et aux droits de l'homme, Secrétaire à la Sécurité publique (Mexique)

Elizabeth Verville  
Représentante spéciale, Sous-Secrétaire adjointe, Bureau du Département d'État des États-Unis chargé des questions relatives à la lutte contre les stupéfiants et à l'exécution des lois

Toshiaki Hiwatari  
Procureur général du Japon

Gun-ho Cho  
Procureur en chef  
Parquet de Busan (République de Corée)

3. À la 2<sup>e</sup> séance du débat de haut niveau, le 18 avril, les hautes personnalités ci-après ont fait des déclarations:

Antonio Maria Costa  
Directeur exécutif de l'UNODC et Secrétaire général du Congrès

Daniela Kovarova  
Ministre tchèque de la justice

Gholamhossein Mohseni Ajyeh  
Procureur général de la République islamique d’Iran

Branislav Hitka  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République slovaque au Brésil

Boules Fahmy Eskander  
Vice-Ministre de la justice chargé du développement administratif et financier et des requêtes judiciaires (Égypte)

Giacomo Caliendo  
Vice-Ministre italien de la justice

Emmanuel Ngaffesson  
Vice-Ministre camerounais des affaires pénitentiaires

Alina Mihaela Bica  
Secrétaire d’État, Ministre roumaine de la justice et des libertés

William Cheptumo  
Vice-Ministre kényan de la justice

Ebo Barton-Odro  
Procureur général adjoint et Vice-Ministre de la justice du Ghana

Jelaing Mersat  
Vice-Ministre malaisien de l’intérieur

Donald Piragoff  
Sous-Ministre adjoint principal du Ministère de la justice du Canada

Luis F. Salvador Gomez  
Président de la Cour supérieure de justice de Tumbes (Pérou)

Majid Bin Abdulah Alawi  
Président du Tribunal administratif d’Oman

Silvestre da Fonseca Leite  
Président de la Cour suprême de Sao Tomé-et-Principe

Olivia Imalwa  
Procureure générale, Ministère namibien de la justice

Kittipong Kittayarak  
Secrétaire permanent à la justice (Thaïlande)

I Gusti Agung Wesaka Puja  
Ambassadeur, Mission permanente de l’Indonésie auprès des Nations Unies (Vienne)

Henriques Dos Santos  
Procureur général adjoint de l’Angola

Jackson Bumba Vangu  
Chef de Bureau, Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Congo

Chloe Chitty  
Ministre britannique de la justice

4. À la 3<sup>e</sup> séance du débat de haut niveau, le 18 avril, les hautes personnalités ci-après ont fait des déclarations:

Helmut Böck  
Ambassadeur, Représentant permanent de l'Autriche auprès des Nations Unies (Vienne)

Wilfried Grolig  
Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Brésil

Olivier Weber  
Ambassadeur chargé de la lutte contre la criminalité organisée (France)

Bernardo Stadelmann  
Vice-Directeur de l'Office fédéral de la justice (Suisse)

Nirmaljeet Singh Kalsi  
Secrétaire associé, Ministère indien de l'intérieur

Nehir Ünel  
Conseillère juridique, Mission permanente de la Turquie auprès des Nations Unies (Vienne)

Jean-Paul Laborde  
Conseiller spécial auprès du Secrétaire général adjoint, Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme

Serge Brammertz  
Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Yifat Raveh  
Chef du Département de la législation, Ministère israélien de la justice

5. À la fin de la séance, une déclaration a été faite au nom des organisations non gouvernementales représentées au Congrès.

6. À la 4<sup>e</sup> séance du débat de haut niveau, le 19 avril, les hautes personnalités ci-après ont fait des déclarations:

*[Texte à insérer ultérieurement.]*

## **B. Résumé du débat général**

7. Ouvrant le débat de haut niveau, le Président du Congrès et Ministre brésilien de la justice, Luiz Paulo Barreto, a mis en avant les liens croissants qui existent entre la criminalité organisée et la criminalité classique. Il a noté qu'en tirant profit de la corruption, les groupes criminels organisés étaient parvenus à affaiblir les services de détection et de répression. La violence armée produisait des effets perceptibles sur le développement humain, social, politique et économique. Il a noté que le Congrès avait démontré l'unanimité des États face à la criminalité transnationale organisée, convenant que la meilleure façon de progresser était de coopérer aux niveaux régional et international. Le Congrès lui-même illustre cette

coopération, démontrant l'aptitude des États à débattre librement de questions controversées, ce qui s'était déjà traduit par des "avancées spectaculaires".

8. Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire exécutif du Congrès a exprimé l'espoir qu'après une semaine d'intenses délibérations, les dirigeants politiques puissent, lors du débat de haut niveau, continuer à renforcer la prévention du crime et à dessiner l'héritage de Salvador en adoptant une déclaration commune.

9. La représentante de l'Algérie a reconnu, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le rôle que les Congrès des Nations Unies, dont Salvador marquait le cinquante-cinquième anniversaire, jouaient dans le renforcement de la coopération internationale pour ce qui était d'échanger des vues entre États Membres, de partager et diffuser des données d'expérience et des pratiques appropriées, et d'énoncer des lignes directrices et des normes internationales concernant les problèmes complexes qui se posent déjà ou se font jour. Elle a noté que le Groupe appréciait le travail, en particulier les recommandations et conclusions, que les réunions préparatoires régionales avaient accompli. Elle a appelé à appliquer et diffuser pleinement les normes énoncées par les Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale afin de mieux faire respecter la légalité et les droits de l'homme, ce qui favoriserait le développement économique et social. Prenant acte de l'adoption d'un mécanisme d'examen pour la Convention des Nations Unies contre la corruption, elle a souligné la nécessité de créer un tel mécanisme pour la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Exprimant son inquiétude face aux nouvelles formes de criminalité, elle a évoqué, en particulier, le trafic de biens culturels, qui altérerait le patrimoine des États. Elle a également condamné toutes les formes de violence infligée aux femmes, y compris aux travailleuses migrantes. Elle a mis en avant l'occasion que le Congrès avait offerte à la communauté internationale de donner à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale une orientation stratégique pour ce qui est des activités de prévention, de détection et de répression. L'assistance technique étant essentielle pour aider les pays en développement à affronter ces menaces, il fallait que l'UNODC dispose de ressources durables pour s'acquitter de son mandat dans ce domaine. Elle a appelé les États et les donateurs à accroître en conséquence leurs financements.

10. Le représentant de l'Espagne, au nom de l'Union européenne, a noté que l'un des principaux objectifs de l'Union était de créer un espace de liberté, de sécurité et de justice pour les citoyens, renvoyant, pour la réalisation de cet objectif, au Programme pluriannuel de Stockholm pour 2010-2014. Il a souligné la nécessité d'adopter, à l'égard des personnes qui subissent des violences répétées de la part de proches, des violences fondées sur le sexe ou inspirées par la haine, ou des violences perpétrées dans des États dont elles ne sont ni ressortissantes, ni résidentes, une démarche intégrée et coordonnée. Il a noté l'impérieuse nécessité de protéger le public contre la grande criminalité organisée. À cet égard, il a évoqué les travaux d'Eurojust, réseau de coopération judiciaire, qui avait produit plusieurs accords de coopération, et le mandat d'arrêt européen, qui était devenu un instrument essentiel de coopération judiciaire au sein du bloc européen. Il a en outre mis en avant la participation de l'Union au Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux (MONEYVAL) et la création d'un réseau informatique décentralisé, FIU.NET, chargé d'accélérer le recouvrement d'avoirs. Les autres champs d'action de l'Union étaient la traite d'êtres humains et

le trafic de migrants. Dans le domaine de la cybercriminalité, en particulier, l'orateur a évoqué la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, qui était ouverte à l'adhésion de tous les États. Dans le domaine de la corruption, il a noté la décision capitale que les États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption avaient prise de mettre en place un mécanisme d'examen collégial de son application.

11. Le représentant du Zimbabwe, au nom du Groupe des États d'Afrique, a noté que les thèmes du Congrès, à savoir les enfants, les jeunes et la criminalité; le trafic de migrants; la traite d'êtres humains; le blanchiment d'argent; la cybercriminalité; le terrorisme et les rapports qui existent entre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, traitaient de problèmes graves qui menaçaient la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La protection des enfants contre la criminalité, en particulier dans les pays qui sortaient d'un conflit, était une priorité du Groupe, une attention particulière devant être portée à la nécessité de disposer de données fiables sur les causes profondes de cette criminalité. Il a exhorté les États à respecter les droits des victimes conformément à la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir (résolution 40/34 de l'Assemblée générale, annexe). Il s'est en outre déclaré vivement préoccupé par les violences infligées aux migrants, aux travailleurs itinérants et à leurs familles en violation de leurs droits fondamentaux, et a engagé les États à ratifier les instruments internationaux pertinents. Malgré les nombreuses mesures prises au niveau international, la violence fondée sur le sexe et celle infligée aux enfants, ainsi que le surpeuplement des prisons, demeuraient d'importantes préoccupations. Il a appelé les États à intensifier leur action pour mettre fin à cette situation, notamment en aidant, par une assistance technique, les pays à renforcer leurs moyens et leur cadre juridique. À cet égard, il a appelé à appuyer vigoureusement le Plan d'action de l'Union africaine contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Il a également appelé les États à appuyer le Centre africain d'études et de recherches contre le terrorisme, ainsi que les autres mécanismes africains pertinents. Il a, enfin, recommandé d'élaborer une convention internationale sur la cybercriminalité.

12. Le représentant de l'Argentine, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a souligné la nécessité de combattre de manière intégrée la criminalité par des initiatives de développement durable, de promotion des droits de l'homme, d'intégration sociale, de défense de la légalité et d'amélioration de la gouvernance. Il a noté la nécessité, pour les gouvernements, d'adopter, en matière de prévention du crime, une démarche intégrée associant les pouvoirs publics, la société civile, les médias et le secteur privé. Il fallait s'attacher, en particulier, à tenir les enfants à l'écart de la criminalité, à réduire le recours à l'incarcération des jeunes, et à appliquer des politiques sociales centrées sur l'éducation et l'emploi des jeunes. L'orateur a invité les États à envisager de créer un mécanisme d'examen de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses Protocoles additionnels. Il a invité à prendre en compte, dans l'étude des migrations illégales, les aspects liés au développement. La confiscation et le recouvrement d'avoirs étaient des outils précieux pour combattre la criminalité organisée, car ils permettraient de saper les fondements financiers des organisations criminelles. L'orateur a mentionné l'action que les pays de la région menaient pour mettre au point des méthodes innovantes de gel et de saisie d'avoirs. Il a également appelé les

États à envisager d'élaborer une stratégie intégrée pour combattre la cybercriminalité et a souligné la nécessité de mettre au point de nouvelles techniques de lutte contre les infractions commises à l'aide des nouvelles technologies. Il a noté que le Groupe appuyait la révision, l'actualisation et le renforcement des règles minima pour le traitement des détenus. Il a ajouté que le Groupe appuyait la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner les instruments nationaux et régionaux existants de lutte contre la cybercriminalité afin de rechercher les lacunes qu'il faudrait combler par un nouvel instrument universel. Il a jugé essentiel d'aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations internationales, soulignant la nécessité de doter l'UNODC de ressources prévisibles et durables qui lui permettent de s'acquitter de ce mandat.

13. Dans son allocution devant le Congrès, le Secrétaire général du Congrès, Antonio Maria Costa, a souligné que la criminalité organisée était désormais une activité d'envergure macroéconomique, comparable au revenu national de nombreux pays et au chiffre d'affaires des plus grandes sociétés mondiales. Il a ajouté que par son ampleur et ses modes de fonctionnement, elle en venait aussi à menacer la sécurité. Il a indiqué au Congrès que le Conseil de sécurité avait examiné à plusieurs reprises les incidences de ce phénomène et que l'UNODC avait été invité à lui fournir des éléments de preuve en l'espèce. Le Secrétaire général a noté que la criminalité organisée constituait aussi une menace pour la prospérité des nations car c'était une source d'instabilité qui freinait l'investissement, et faisait donc obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a fait valoir que la lutte contre le crime et l'exercice de la justice sous-tendaient tous les Objectifs car il ne pouvait pas y avoir de développement sans justice et inversement. Il a invité le Congrès à prendre part au Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement que le Secrétaire général avait convoqué pour le mois de septembre et à faciliter la mise en œuvre des Objectifs pendant la troisième et dernière période (2011-2015). Il a également demandé au Congrès de faire en sorte que le mécanisme d'examen de la Convention contre la corruption devienne rapidement, effectivement et universellement opérationnel. Il a aussi demandé aux participants de convenir, à la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, d'un mécanisme similaire d'examen de l'application de la Convention. Il s'est interrogé sur le fait de savoir si la communauté internationale était armée pour combattre les formes de criminalité nouvelles (cyberdélinquance, criminalité liée à l'environnement et contrefaçon) ainsi que celles qui faisaient leur réapparition (piratage et trafic d'objets archéologiques) et a exhorté le Congrès à ne pas craindre de créer de nouveaux instruments pour lutter contre le vol. En conclusion, il a souligné qu'il importait d'associer l'ensemble de la société à la promotion d'une culture favorable à la justice. Il ne pouvait pas y avoir de sécurité ni de développement sans justice.

14 Les orateurs ont remercié le Brésil pour son hospitalité et pour les efforts déployés pour assurer le bon déroulement du douzième Congrès. Les États ont aussi exprimé leur gratitude à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour les préparatifs et l'organisation de la manifestation, ainsi que pour la qualité des documents. Ils se sont également félicités de l'important travail accompli par la société civile et les organisations non gouvernementales au service de cette entreprise commune.

15. Le Gouvernement qatari a offert d'accueillir en 2015 le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

16. Les orateurs ont évoqué le rôle important dévolu aux Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le resserrement de la coopération internationale dans la mesure où ils offraient aux décideurs, praticiens, universitaires et représentants de la société civile une occasion unique d'échanger des vues, de partager et de faire connaître des données d'expérience et des bonnes pratiques et de formuler des lignes directrices et des normes internationales concernant les problèmes complexes posés actuellement par la criminalité et les nouveaux écueils qui se profilaient. Les Congrès offraient à la communauté internationale la possibilité de proposer une orientation stratégique à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au vu de l'évolution de la situation et des tendances de la criminalité ainsi que des stratégies potentielles de prévention et d'intervention. Il fallait répondre à la nécessité d'un suivi approprié des engagements contractés dans le cadre des Congrès et les orateurs ont demandé à la Commission de suivre de près les mesures prises en application de la Déclaration de Salvador adoptée au douzième Congrès.

17. Les orateurs ont souligné le caractère irremplaçable de l'action menée par les organismes des Nations Unies, dont en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour ce qui était du renforcement des stratégies de prévention, de la réforme de la justice pénale et de la lutte contre diverses formes de criminalité transnationale. Ils se sont félicités de l'efficacité avec laquelle le Directeur exécutif de l'UNODC avait conduit les activités de l'Office et des efforts qu'il avait menés pour faire prendre conscience des incidences de la criminalité dans les pays en développement.

18. Les orateurs ont souligné la nécessité d'un effort mondial de prévention et de lutte contre la criminalité afin de parvenir à la stabilité internationale et régionale et de bâtir un monde meilleur pour les générations futures. La mondialisation, l'essor du commerce et de l'investissement internationaux et les mouvements transfrontières certes contribuaient à l'intégration et à la prospérité de la communauté internationale mais aussi à la transnationalité croissante de la criminalité. Les crises financières survenues récemment dans le monde avaient rappelé aux populations leur interdépendance. La criminalité n'était pas un phénomène isolé et elle appelait des stratégies de lutte d'envergure ainsi que des interventions globales allant de la prévention de la criminalité à la répression et à la poursuite, ainsi qu'à la réadaptation et la réinsertion. La prévention du crime et la garantie de systèmes de justice pénale efficaces étaient des conditions préalables indispensables à une économie mondiale stable et prospère. Au rang des ripostes efficaces à ces menaces devaient figurer des stratégies nationales, régionales et internationales, appliquées de façon cohérente et durable, et fondées sur le principe de la responsabilité partagée. Le succès de la lutte contre la criminalité passerait fondamentalement par le resserrement de la coopération internationale, allié à une ferme volonté politique et à des liens de confiance réciproque.

19. Les orateurs ont souligné que la prévention du crime et la justice pénale devaient occuper une place centrale pour la bonne gouvernance et l'état de droit. Elles n'étaient pas une fin en soi, mais instaurent en revanche des sociétés plus sûres et stables. Les efforts de prévention du crime devraient se fonder sur les trois piliers suivants: prévention, amélioration de la justice pénale et coopération

internationale. Les orateurs ont insisté sur le fait que l'on devait recourir à l'incrimination en dernier ressort. La bonne gouvernance et l'état de droit devaient être encouragés et développés de l'intérieur, ce qui supposait que l'on renforce les capacités des systèmes de justice pénale.

20. Les orateurs ont noté l'importance que revêtait le renforcement des capacités dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale pour lutter contre la criminalité de façon globale et à l'échelon mondial. Ils considéraient que l'assistance technique pouvait jouer un rôle important dans l'obtention de résultats viables et durables en matière de prévention et de répression du crime, en particulier grâce à la mise en place de systèmes de justice pénale et à la modernisation et au renforcement des systèmes existants. Il a été souligné que diverses formes d'assistance technique pouvaient être fournies, de la coopération Sud-Sud à l'élaboration et l'exécution de programmes intégrés et concertés par pays. Les orateurs se sont félicités de la qualité des travaux menés par l'UNODC pour fournir une assistance technique dans ce domaine. Ils ont aussi souligné le rôle important que la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires de développement avaient à jouer dans ce processus.

21. Le rôle de l'éducation et de la formation comme moyen de renforcer les capacités du système de justice pénale a été rappelé. Certains orateurs ont manifesté leur soutien à l'établissement d'un modèle d'éducation à la justice pénale internationale au service de l'état de droit. S'agissant plus particulièrement de la lutte contre la corruption, le Congrès a été informé de la création de l'École supérieure internationale de lutte anticorruption, une initiative conjointe de l'UNODC et du Gouvernement autrichien, avec le soutien de l'Office européen de lutte antifraude et d'autres partenaires.

22. De nombreux orateurs ont dit à quel point il importait de renforcer les partenariats avec le secteur privé, les médias, les organisations religieuses et la société civile dans la lutte contre diverses formes de criminalité. Les gouvernements devaient travailler en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales et la société civile pour respecter l'état de droit et assurer la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence.

23. Les orateurs ont recommandé que les Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale soient pleinement appliquées et diffusées pour garantir un plus grand respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et contribuer ainsi à promouvoir davantage le développement économique et social. Nombreux ont été ceux qui ont exprimé leur soutien aux initiatives visant à réviser et à actualiser ces règles et normes pour mieux faire face aux nouveaux défis et mieux répondre aux nouveaux besoins, et pour promouvoir leur application dans une plus large mesure par les États parties.

24. Un grand nombre de participants ont attiré l'attention sur le problème mondial de la surpopulation carcérale et appelé à un recours accru aux alternatives à la détention et aux programmes de justice réparatrice pour remplacer les réponses exclusivement punitives à la criminalité. Ils ont noté que la situation avait beaucoup évolué depuis l'adoption de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et que le moment était venu de le réviser et de l'actualiser pour tenir compte des nouvelles réalités. Plusieurs orateurs se sont prononcés pour l'adoption du projet de Règles des Nations Unies concernant le traitement des femmes détenues et les

mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes et ont appelé les États Membres à les adopter en vue d'intégrer la dimension sexospécifique dans la culture pénitentiaire. Les orateurs ont souligné que la réforme carcérale devait être considérée comme faisant partie intégrante de la réforme de la justice pénale et appelé à la fourniture d'une assistance technique aux États Membres dans ce domaine. Plusieurs participants ont décrit les réformes qui avaient été amorcées dans leur pays s'agissant de la réforme de la justice pénale en général, et de la réforme carcérale en particulier, tant en termes législatifs qu'au niveau des activités visant à améliorer les conditions carcérales et le traitement des personnes détenues. Ils ont souligné qu'investir dans la réinsertion sociale de ces personnes, et ce faisant réduire les taux de récidive, devait être considéré comme faisant partie intégrante des stratégies de prévention de la criminalité. Ils se sont félicités des mesures visant à combattre la torture, en particulier des travaux du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ils se sont également félicités des travaux importants réalisés par des organisations communautaires et des groupes religieux pour venir en aide aux personnes détenues.

25. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait accorder une attention prioritaire aux enfants et aux jeunes dans la mesure où ils incarnent l'avenir. Ils ont également discuté des initiatives relatives à la justice des mineurs, comme les mesures destinées à empêcher que des jeunes ne deviennent des délinquants et à envisager la délinquance juvénile dans une perspective globale et intégrée. Ils ont décrit les mesures prises aux niveaux national et régional en ce qui concerne les enfants à risque et en conflit avec la loi, comme les procédures, programmes et services de prévention, de déjudiciarisation, de réadaptation, de réinsertion et de prise en charge, après une cure ou un placement en institution, adaptés aux mineurs.

26. On a également déclaré qu'il était important de disposer d'une magistrature impartiale et indépendante et souligné la nécessité d'une gestion adéquate des institutions de justice pénale, y compris les tribunaux et les services chargés des poursuites. On a mentionné le besoin de sensibilisation et de renforcement des capacités des praticiens de la justice pénale. Des orateurs ont également évoqué le rôle de la technologie dans la réforme de la justice pénale et la nécessité d'une assistance technique à cet égard.

27. On a souligné la nécessité de traiter les causes profondes de la criminalité. Des orateurs ont appelé à la mise en place de stratégies globales de prévention de la criminalité. Il fallait s'attaquer à la criminalité directement à la racine. La pauvreté et les catastrophes environnementales, entre autres, accroissaient considérablement la vulnérabilité des personnes à la criminalité. Il revenait en grande partie aux collectivités locales de prendre les mesures nécessaires, comme garantir la sécurité dans les établissements scolaires, dans les rues et dans les quartiers, confier des responsabilités publiques aux jeunes et élaborer des mécanismes de résolution des conflits et de responsabilité sociale. Il était également important de restaurer la confiance du public dans les institutions de la justice pénale. À cet égard, on a souligné l'importance de la surveillance policière de proximité. Il a également été fait référence aux programmes de sensibilisation du public portant sur des questions telles que la corruption et la lutte contre l'exclusion sociale. On a dit que la prévention n'était pas une tâche qui revenait exclusivement aux services de police puisque toute politique visant à améliorer le bien-être de la société et à éliminer les vices sociaux avait une incidence sur la prévention de la criminalité.

28. Des orateurs ont souligné que la prévention de la criminalité devait aussi répondre aux besoins des victimes pour éviter la revictimation et la récidive. Le recours aux mécanismes de justice réparatrice a été évoqué à cet égard. On a souligné qu'il était nécessaire d'adopter une approche intégrée et coordonnée pour garantir le respect des droits des victimes de la criminalité et améliorer le soutien qu'on leur apportait. On a également mis en avant la nécessité de renforcer la collecte d'informations et l'importance de fournir aux victimes un accès à la justice et à des services d'assistance facilement accessibles, tels que les foyers pour les familles, les personnes de soutien et les lignes d'assistance téléphonique.

29. Il a été fait référence au fait que, dès le départ, la communauté internationale avait reconnu la gravité des abus sexuels et de la violence à l'égard des enfants et des jeunes et adopté divers instruments internationaux, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant. Des orateurs ont également mentionné les mesures mises en place au niveau national pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, y compris dans des mises en scène ou des documents pornographiques.

30. Les orateurs ont vigoureusement condamné toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment celle exercée contre les travailleuses migrantes, et ils ont appelé la communauté internationale à en prévenir les manifestations, à les ériger en infraction et à en poursuivre et en punir les auteurs dans le cadre de leur législation interne. La violence contre les femmes était un problème social mondial et une violation grave des droits de l'homme de même qu'une forme de discrimination. La volonté d'éliminer toutes les formes de violence contre les femmes a été réaffirmée. À cet égard, on a évoqué des initiatives prises au niveau national pour lutter contre cette violence, notamment l'adoption de mesures législatives appropriées, la création d'organismes spécifiques, l'utilisation d'injonctions judiciaires, la création de postes de procureur spécialisé dans les infractions visant les femmes et les enfants, la mise en œuvre de mesures d'aide aux victimes et la fourniture d'un soutien social, en particulier en cas de violences au sein du couple. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à l'adoption des Stratégies et mesures concrètes types actualisées relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

31. Des orateurs ont souligné la menace que constituait l'utilisation des technologies nouvelles par les délinquants, notamment la cybercriminalité. Ils ont souligné le préjudice économique et les atteintes au bien-être causés par la cybercriminalité, ainsi que son caractère transfrontière. Des orateurs ont décrit les mesures prises par leur gouvernement pour lutter contre la cybercriminalité et ont relevé les difficultés auxquelles se heurtaient les enquêtes et poursuites en la matière. Certains intervenants ont évoqué la Convention de Budapest et engagé les États à y adhérer. Des orateurs ont souligné l'importance de la coopération avec le secteur privé, d'autres ont préconisé la poursuite de l'assistance au renforcement des capacités et rendu hommage au travail accompli à cet égard par l'UNODC. Un représentant a évoqué les liens entre le crime organisé et la piraterie informatique et a recommandé une étude et une analyse approfondies du problème. Des orateurs se sont déclarés favorables à l'élaboration d'un nouvel instrument international contre la cybercriminalité, mais d'autres y étaient opposés.

32. Il a été fait référence à des résolutions de l'Assemblée et à deux déclarations du Président du Conseil de sécurité dans lesquelles l'Assemblée et le Conseil

s'étaient déclarés préoccupés par les graves menaces pour la paix et la sécurité internationales que constituaient le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée.

33. Des orateurs ont souligné les liens croissants entre le trafic de drogues, la criminalité organisée, la traite des êtres humains, la corruption et le blanchiment de capitaux. Certains ont fait observer que la coopération internationale en matière pénale devait encore être renforcée. Les procédures devraient être abrégées et simplifiées, dans le respect intégral des droits de l'homme des accusés. La création de modalités de coopération directe entre les services de détection et de répression et les systèmes judiciaires a été recommandée. L'utilité des réseaux régionaux pour l'échange d'informations opérationnelles a été soulignée. Des intervenants ont fait observer que les instruments juridiques internationaux pertinents permettaient d'ores et déjà d'accélérer les procédures et ils ont souligné que la volonté politique et l'application intégrale des instruments juridiques internationaux pertinents étaient nécessaires pour que la coopération internationale en matière pénale devienne plus efficace. Des orateurs ont décrit un certain nombre de mesures prises au niveau national, y compris l'adoption de textes législatifs et la conclusion de traités bilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire.

34. Des orateurs ont de plus souligné l'importance du gel et de la confiscation des avoirs constitués par les produits du crime ainsi que de la reconnaissance rapide des décisions des tribunaux étrangers. Ils ont constaté que souvent la confiscation était plus efficace pour lutter contre le crime motivé par l'appât du gain que le placement des délinquants en détention. Un certain nombre d'orateurs ont décrit les mesures prises par leurs gouvernements à cet effet, et certains ont évoqué la mise en place de procédures de confiscation en l'absence de condamnation.

35. Un orateur a mentionné les États en situation de conflit armé et souligné les liens qui, souvent, existaient entre la criminalité organisée et les crimes de guerre commis avant, durant et après les conflits armés, et il a recommandé une approche intégrée de l'exercice des poursuites contre les auteurs de ces deux catégories de crimes.

36. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué les nouvelles formes de criminalité, comme la criminalité environnementale et le trafic de biens culturels, et se sont félicités qu'un débat thématique sur le trafic de biens culturels soit prévu lors de la session suivante de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

37. Des orateurs ont mentionné les instruments juridiques internationaux pertinents, notamment la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois Protocoles s'y rapportant, dont on célébrera le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur en 2010, la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont 2010 marquera le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur, et les instruments des Nations Unies contre le terrorisme. Ils ont appelé les États qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier ces instruments ou à y adhérer, et ont demandé à tous les États qui y étaient parties de donner pleinement effet au régime juridique complet qu'ils définissaient. De nombreux orateurs se sont félicités de l'adoption par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à sa troisième session, d'une résolution créant un mécanisme d'examen de l'application de la Convention, et ils ont demandé aux

États de participer activement à cet examen par des pairs et de l'appuyer. Un certain nombre d'orateurs ont demandé aux États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de ne ménager aucun effort, à la troisième session de leur conférence devant se tenir à Vienne en octobre 2010, pour mettre en place un mécanisme d'examen de l'application de cette convention.

38. Des orateurs ont appelé à une adhésion universelle au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'aux autres instruments internationaux sur le sujet, en particulier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Des orateurs se sont déclarés vivement préoccupés par la violence contre les migrants et les travailleurs migrants et leur famille, en particulier dans le cadre des mesures de contrôle aux frontières. Des orateurs ont décrit les initiatives prises et l'action menée aux niveaux régional, bilatéral et national pour réduire la vulnérabilité des migrants et des travailleurs migrants et de leur famille ainsi que les risques auxquels ils étaient exposés; ces mesures allaient de la fourniture d'une aide et d'une assistance juridiques en particulier au bénéfice des femmes et des enfants, à la création de services spécialisés chargés de combattre et prévenir cette violence. Plusieurs orateurs ont aussi déclaré que faire des migrants illégaux des délinquants et les placer systématiquement en détention à la frontière étaient des pratiques incompatibles avec le droit international qui devaient prendre fin. Un orateur a vigoureusement défendu l'idée que le douzième Congrès recommande à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale d'envisager d'élaborer une "stratégie et des mesures pratiques types pour l'élimination de la violence contre les migrants et les travailleurs migrants et leur famille dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale".

39. Un certain nombre d'orateurs ont fait observer que la traite des êtres humains et le trafic de migrants étaient des formes graves de criminalité organisée qui appelaient une approche globale réalisant un équilibre entre justice pénale et droits de l'homme. Des orateurs ont décrit les mesures prises dans leurs pays pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, notamment la ratification du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'adoption d'une législation et la mise en œuvre de mesures propres à prévenir plus efficacement ces infractions, à protéger les victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, à protéger les droits des migrants introduits en fraude dans le pays et à en poursuivre les auteurs de ce trafic. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de renforcer la coordination des mesures prises aux niveaux national, régional et international avec toutes les parties prenantes, et ils ont relevé le rôle particulier que jouaient à cet égard les organisations non gouvernementales. Certains orateurs ont proposé de réviser le Protocole sur la traite des personnes afin qu'il corresponde davantage aux réalités du monde contemporain; d'autres considéraient néanmoins que ce protocole constituait une feuille de route aux fins de la lutte contre la traite des êtres humains sous tous ses aspects.

40. Les orateurs ont reconnu que le blanchiment d'argent constituait une grave menace pour l'intégrité et la stabilité des systèmes économiques et financiers et

pour le développement social à long terme. La plupart d'entre eux ont insisté sur les liens étroits qui existaient entre le blanchiment d'argent et la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et le terrorisme, et en particulier le financement de ce dernier, comme le soulignaient les Conventions pertinentes des Nations Unies. Plusieurs orateurs ont indiqué que leur pays était membre du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) ou d'un groupe d'action financière régional et ont rendu compte de l'évaluation de leurs dispositifs antiblanchiment réalisée par ces organismes. Certains orateurs se sont déclarés préoccupés par les nouvelles tendances concernant l'utilisation des technologies de l'information aux fins de la délinquance financière, du blanchiment d'argent et du terrorisme. Ces problèmes nécessitaient la coopération et une coordination internationales. Un orateur a demandé l'élaboration d'une convention de large portée contre le blanchiment d'argent.

41. Certains orateurs ont présenté les progrès récemment réalisés par leur gouvernement en ce qui concerne l'adoption d'une législation contre le blanchiment d'argent qui leur permette d'identifier, de saisir, de geler et de confisquer le produit du crime. Certains ont souligné que pour combattre efficacement la criminalité organisée, il fallait mettre l'accent sur le produit de cette criminalité et priver les criminels de leurs avoirs, démanteler les groupes criminels organisés et les priver de leurs moyens financiers. Pour ce faire, les États Membres devaient envisager des techniques législatives novatrices, telles que le renversement de la charge de la preuve pour établir l'origine licite du présumé produit du crime, la prise de mesures préventives à l'égard des personnes politiquement exposées, la responsabilité pénale des personnes morales ou les techniques de confiscation civile.

42. De nombreux orateurs ont insisté sur le rôle essentiel des cellules de renseignement financier dans les dispositifs nationaux de lutte contre le blanchiment et pour permettre l'analyse des opérations suspectes éventuellement liées au blanchiment. La création de cellules spécialisées dans la saisie des avoirs a aussi été mise en exergue. On a également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités et de dispenser une formation dans ce domaine ainsi que d'assurer la diffusion des outils pertinents et de procéder à l'échange d'informations opérationnelles. L'UNODC a été félicité pour son rôle dans la fourniture d'une assistance technique dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

43. Plusieurs orateurs ont souligné que le terrorisme était un phénomène mondial et était considéré comme une menace contre la paix et la sécurité internationales qui nécessitait une approche multilatérale; ils ont insisté sur l'importance de la coopération régionale et internationale ainsi que sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies qui était la seule et unique tribune mondiale pour la lutte contre le terrorisme. On a aussi souligné l'importance de la justice pénale et les États Membres ont été appelés à devenir parties aux instruments juridiques internationaux et à en appliquer intégralement les dispositions de même que celles des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. On a déclaré que la lutte contre le terrorisme devait être menée dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Plusieurs orateurs ont noté les liens de plus en plus étroits entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité, dont le crime organisé, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues et la corruption, et ont souligné qu'il importait de priver les

terroristes de leurs sources de financement. Un orateur a déclaré que toute stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme devait englober des stratégies visant les organisations de criminalité transnationale organisée susceptibles d'avoir des liens avec des organisations terroristes. On a aussi déclaré qu'il importait de s'attaquer aux conditions qui favorisaient l'expansion du terrorisme et de prendre des mesures préventives dans une perspective à long terme. Plusieurs orateurs ont aussi souligné qu'il ne fallait pas oublier les victimes du terrorisme.

44. Plusieurs orateurs ont fait part de l'expérience de leur pays dans la mise en œuvre des mesures et stratégies de lutte contre le terrorisme, et en particulier des mesures prises aux fins de la ratification et de l'application des instruments juridiques internationaux concernant le terrorisme. Les actions menées contre le terrorisme comportaient des mesures législatives, des mesures opérationnelles, dont la mise en place de mécanismes de coordination, ainsi que des mesures destinées à remédier aux conditions favorisant le développement du terrorisme, telles que des programmes de déradicalisation.

45. On a loué l'œuvre accomplie par l'UNODC, et en particulier par son Service de la prévention du terrorisme, en étroite coordination avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et en tant que membre actif de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités au niveau du volet justice pénale de la lutte contre le terrorisme. On a aussi mentionné la nécessité d'assurer la pérennité de l'apport d'une assistance technique par le Service de la prévention du terrorisme en augmentant suffisamment les crédits ouverts à cet effet au budget ordinaire et en prévoyant des plans pluriannuels pour le versement de fonds extrabudgétaires.